

Place des jeunes dans les territoires ruraux

Déclaration du groupe de la mutualité

Notre assemblée s'est penchée à plusieurs reprises sur la place des jeunes dans notre société et en particulier sur la question de l'accès aux droits.

Cette saisine gouvernementale nous offre l'occasion de prolonger, à travers nos préconisations, la vision de notre conseil sur la juste reconnaissance de la jeunesse dans notre pays, d'appréhender la jeunesse en milieu rural à travers une approche globale qui implique l'ensemble des acteurs : puissance publique, élu.e.s, acteur.rice.s de la société civile organisée et jeunes eux-mêmes. Les rapporteur.e.s se sont attaché.e.s à mettre en lumière la diversité de cette jeunesse et à répondre aux questions qui touchent à la vie quotidienne des jeunes : l'accès à la formation, au logement, au numérique, à la mobilité, aux loisirs et à la culture ainsi qu'à la santé.

La reconnaissance du rôle central des missions locales doit être renforcée et confortée sur l'accompagnement des jeunes dans leurs parcours d'insertion et de vie. Ainsi l'accès à la santé qui constitue un droit fondamental doit être intégré plus fortement à cet accompagnement. Engagée dans la lutte contre les inégalités sociales de santé, la Mutualité Française, a ainsi développé en direction des professionnels des missions locales des actions de formation et conçu un outil inédit d'aide à l'orientation des jeunes en matière d'accès à la protection sociale, à la complémentaire santé et aux dispositifs d'accès aux soins, ainsi qu'aux dispositifs de prévention et d'éducation à la santé.

Au-delà de l'information, une offre de soins et d'accompagnement sur le territoire rural suffisante est indispensable. La question de la garde d'enfants est particulièrement importante, avec des conséquences sur la vie professionnelle des jeunes femmes. Aussi, le réseau mutualiste de la petite enfance a voulu s'adapter aux besoins des familles en développant à 50 % son offre « petite enfance » en milieu rural.

Sur la question de l'égalité femmes/hommes, le rapport souligne des différences face à la formation, à l'emploi ou encore aux pratiques associatives plus marquées encore sur les territoires ruraux. Ainsi, le groupe de la mutualité soutient toutes les actions en matière d'orientation et de sensibilisation à l'égalité femmes/hommes. Sur ce point, il est important de lever les freins à la mobilité, notamment par un accompagnement renforcé à l'apprentissage du permis de conduire et en prenant en compte les besoins spécifiques des femmes, via des comités d'usager.e.s, par des transports innovants.

La mobilité des jeunes fait face à un double défi : faciliter l'accès aux études et à l'emploi d'une part et, d'autre part, rendre les territoires ruraux suffisamment attractifs pour que les jeunes « expatrié.e.s » reviennent ou que d'autres s'y installent, s'impliquent dans la vie locale et créent la dynamique nécessaire au développement des territoires.

En proposant des espaces d'accompagnement à la création d'activités, l'avis répond à ce double défi. La mise en place de Campus ruraux de projets, non seulement dédiés à la création d'activités économiques mais aussi sociales, culturelles ou de projets citoyens est une traduction concrète de ce projet qui associe l'ensemble des acteur.rice.s, et notamment les Chambres régionales de l'ESS, qui peuvent proposer des outils adaptés, et collectifs, aux jeunes de ces territoires.

Les propositions de l'avis visent à rétablir la confiance des jeunes par des mesures qui prennent en compte leurs aspirations et leurs besoins sur l'ensemble du territoire et contribuent à la construction d'une politique pour, par et avec la jeunesse, ... ce qui pose la question de la place qui leur est donnée dans le débat local et national.

Le groupe de la mutualité a voté l'avis.